

Durée : 2 jours.

Public :

Responsable et animateur santé-sécurité, responsable hygiène et sécurité, directeur de site, membres du CSE. Toute personne ayant en charge la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé du personnel. Dernière MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Connaître la réglementation sur l'évaluation des risques professionnels. Permettre aux participants d'identifier les dangers associés à l'activité de leur entreprise. Rédiger le document unique et le faire vivre. Intégrer la notion de risques psychosociaux et de pénibilité. Déclencher un plan de prévention pertinent pour garantir la maîtrise des risques.

Pré-requis :

Aucun prérequis n'est nécessaire pour participer à cette formation.

Méthodes :

Cas particuliers propres à la structure.

Evaluation :

L'évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Dernière MAJ : Avril 2024

Le point sur la réglementation

Les limites juridiques

La définition civile et pénale du dirigeant

Les réglementations en matière d'hygiène, de santé et sécurité

Les attentes du législateur vis-à-vis du document unique

Les dernières évolutions législatives liées à l'évaluation des risques

Identifier les risques santé-sécurité au poste de travail

Organiser son évaluation dans le temps

Identifier les postes concernés par la pénibilité

Identifier les dangers

Estimer et hiérarchiser les risques : quantifier la gravité, quantifier la fréquence, quantifier la probabilité d'apparition du danger, le cas particulier des risques (explosion, incendie, atmosphère confinée)

L'évaluation des risques psychosociaux

Rédiger son document unique et son programme de prévention

Se fixer des objectifs mesurables

Réduire la probabilité d'apparition en agissant sur les causes racines

Réduire la gravité en prévoyant des actions de protection

Formaliser le plan de maîtrise du risque

Planifier les actions, clarifier les responsabilités partagées

Rédiger une fiche individuelle de prévention des expositions à la pénibilité

Rédiger son document unique : faire simple, didactique, informatique partagé

Organiser et construire son plan d'actions et le suivre

Agir sur les causes ou miser sur la détection pour diminuer les risques santé-sécurité

Suivre l'efficacité des actions décidées

Le management des risques santé-sécurité

Intégrer au plan d'actions de nouvelles actions correctives et/ou préventives

Gestion de son document unique

Identifier les acteurs internes et externes à informer

Repérer les relations à établir et les moyens associés

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.

Délais d'accès : Nous contacter.

Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicapés nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.